

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2018

F.R.S.-FNRS





Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, l'organisation emploie près de 1700 chercheur·se·s qui poursuivent leurs recherches au sein des six universités de la FWB. C'est en tant qu'employeur d'un grand nombre de chercheur·se·s que le Fonds accorde une importance toute particulière aux questions susceptibles d'affecter la carrière de ces dernier·ère·s. Dans ce cadre, la question de l'égalité de genre est bien entendu particulièrement importante pour le F.R.S.-FNRS.

Si la communauté des chercheur·se·s est de manière générale de plus en plus consciente des enjeux en matière d'égalité de genre, des inégalités en termes de représentation persistent malgré tout, particulièrement dans certains domaines scientifiques, et ce malgré les initiatives toujours plus nombreuses qui sont prises dans notre pays mais aussi à l'international¹.

Le F.R.S.-FNRS souhaite très certainement rester vigilant et maintenir son action en matière d'égalité de genre. La rédaction annuelle de ce rapport s'inscrit dans cet objectif : dans un souci de transparence, une volonté de disposer de chiffres et de générer des indicateurs ayant pour but de quantifier et de faire l'état de la question de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS. Le rapport a cette année été étoffé avec l'ajout de plusieurs analyses supplémentaires, notamment des données relatives à l'évolution des proportions de femmes parmi les membres des commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité de genre, le Conseil d'Administration du F.R.S.-FNRS a récemment décidé que le Fonds participerait financièrement au projet AcademiaNet, « The Portal of Excellent Women Academics », portail web édité sous l'égide de nos collègues du SNF Suisse et qui consiste en une base de données en ligne reprenant le profil de chercheuses de haut niveau issues de toutes les disciplines scientifiques. En effet, promouvoir efficacement l'égalité de genre nécessite de mettre en œuvre un éventail diversifié d'actions et de mesures, en ce compris des actions de ce type qui visent à améliorer la visibilité des chercheuses.

La question de l'égalité de genre dans la recherche scientifique n'est certainement pas une question facile mais le F.R.S.-FNRS reste pleinement engagé pour assurer à tous les chercheur·se·s et aspirant·e·s chercheur·se·s, quel que soit leur origine, leur genre, ou les minorités dont ils feraient partie, des chances égales de poursuivre une carrière de chercheur·se en FWB.

Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale

¹ Pour les chiffres au niveau européen, voir la dernière version du « SHE Figures » : https://ec.europa.eu/info/publications/she-figures-2018_en

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **42,1%** des **candidatures** introduites en 2018 via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors demandes de renouvellements) l'ont été par des femmes (page 15). De manière générale, et à l'instar des années précédentes, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les candidat·e·s avec l'augmentation du niveau du mandat (page 16): **49,4%** des demandes de bourses de doctorat, **40,6%** des demandes de bourses postdoctorales, et **35,2%** des demandes de mandats permanents ont été introduites auprès du F.R.S.-FNRS par des femmes. C'est au niveau des demandes de Crédits & Projets que les proportions de femmes sont les moins importantes (**33,0%** au total).
- La proportion de femmes varie considérablement en fonction du grand domaine de recherche (page 20): c'est en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines (**23,4%** tous instruments confondus), et en Sciences Humaines et Sociales la plus haute proportion de candidatures féminines (**52,9%** au total).
- Cette année, et à la différence des années précédentes, les taux de succès et le genre ont été significativement dépendants (les femmes présentant des taux de succès inférieurs) au niveau des candidatures FRIA. En ce qui concerne l'ensemble des autres instruments, aucune dépendance significative n'a été montrée et le genre ne semble pas être une variable qui influence la probabilité de succès des candidat·e·s (pages 27-35).
- De manière générale, **42,5%** des **mandataires** F.R.S.-FNRS sont des femmes (pages 35-43). On observe, comme au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction avec le niveau du mandat (**47,0%** de femmes sous mandat doctoral, **41,0%** postdoctoral temporaire, **37,6%** de femmes parmi les Chercheurs qualifiés, **31,4%** parmi les Maîtres de recherches et **25,6%** parmi les Directeurs de recherches).
- Tous niveaux confondus, les femmes sont nettement minoritaires parmi les **mandataires** en Sciences Exactes et Naturelles (**24,1%** de femmes) mais pas dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé (**49,5%**) et des Sciences Humaines et Sociales (**56,1%**) (page 38).
- Au cours des six dernières années, la proportion de femmes parmi les **candidat·e·s** à des mandats ou crédits a peu évolué, voire a légèrement diminué pour les mandats doctoraux et postdoctoraux (page 22). En revanche, lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les Aspirants, Chargés de recherches et les Chercheurs qualifiés au cours des 90 dernières années, on remarque que la proportion de femmes n'a cessé d'augmenter depuis les premières nominations, ce qui démontre une féminisation flagrante de la fonction de **mandataire** F.R.S.-FNRS au cours des dernières décennies (pages 39-41).
- Au niveau de l'**évaluation**, les experts (experts à distance, membres de Commissions scientifiques et de jurys) effectuant des évaluations pour le compte du F.R.S.-FNRS restent très majoritairement des hommes, et la proportion de femmes parmi ces experts est globalement inférieure à la proportion de femmes parmi les candidat·e·s (pages

43-51). De 2015 à 2018, la proportion globale des femmes parmi les membres de Commissions scientifiques a peu évolué.

- Au niveau de la **gouvernance** du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés, les conseils d'administration, comités de gestion, et comité d'accompagnement sont composés majoritairement voire exclusivement d'hommes (pages 51-53).
- **2,3%** des demandes introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2018 via les instruments principaux étaient étiquetées « **Etudes de genre** », exclusivement parmi les demandes en Sciences Humaines et Sociales (pages 53-57).
- En 2018, les femmes étaient plus nombreuses à prendre des **congés de maternité** que les hommes à prendre des **congés de paternité** (pages 57-60).

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	5
Principaux Enseignements	7
1. Introduction et Méthodologie	11
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	13
3. Faits et Chiffres 2018 – F.R.S.-FNRS	15
3.1. Candidatures.....	15
3.2. Taux de succès	27
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	31
3.4. Mandataires en fonction	35
3.5. Evaluation.....	43
3.6. Gouvernance	51
3.7. Champ-descripteur « IDR-32 –Etudes de genre »	53
3.8. Congés de maternité et de paternité des mandataires	57
4. Crédits – Remerciements.....	60

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

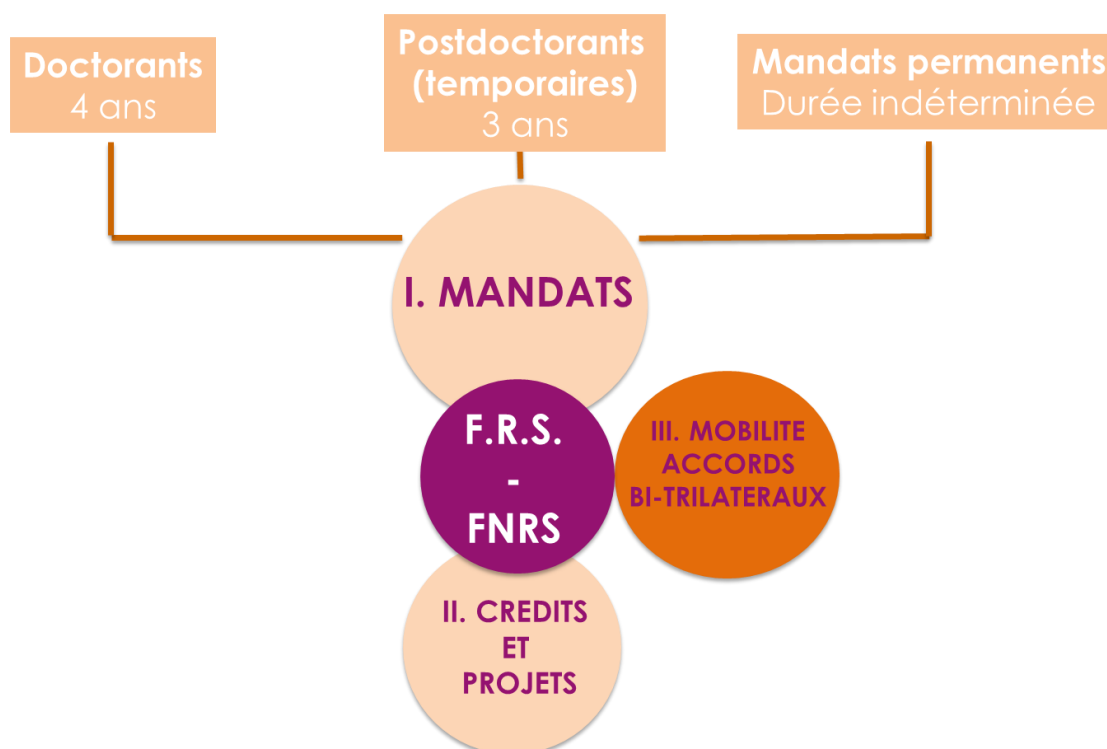
Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté Française à partir de 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la quatrième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre.

Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question du genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois, des taux de financement en termes de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, du champ-descripteur lié aux études de genre, et des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et lorsque cela était possible et pertinent, une évolution temporelle de ces différents indicateurs est présentée.

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données E-SPACE ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre lié à une demande de financement est toujours défini par le sexe (hommes ou femmes) du ou de la candidat·e ou, pour les Crédits & Projets, par celui de son ou sa promoteur·rice principal·e. Les demandes inadmissibles ou retirées (avant les réunions des Commissions scientifiques ou des jurys) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitoré depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs liés au genre de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre des processus de sélection qu'il organise. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation continue.



Glossaire

ASP

Aspirant
Bourses de recherche pour réaliser une thèse de doctorat (2 ans renouvelable une fois)

BSD

Bourse spéciale de doctorat

CDR

Crédit de recherches

CCD

Clinicien Chercheur Doctorant
Bourse de recherche pour médecins en cours de spécialisation pour réaliser une thèse de doctorat en parallèle à une formation clinique (2 ans mi-temps renouvelable une fois)

CCS

Clinicien Chercheur Spécialiste

CQ

Chercheur qualifié
Contrat d'emploi à durée indéterminée pour chercheur confirmé

CR

Chargé de recherches

CS

Collaborateur scientifique

CSD

Candidat Spécialiste Doctorant

CTP

Chercheur Temporaire Post-doctorant

DR

Directeur de recherches. Promotion après le mandat de Maître de Recherches (MR).

EQP

Equipement

ESFRI

« European Strategy Forum on Research Infrastructures » est un instrument stratégique créé pour développer l'intégration scientifique de l'Europe et pour renforcer son implantation internationale. Sa mission est de faciliter, tant au niveau décisionnel que stratégique, la mise en place d'initiatives ayant comme finalité un développement et une utilisation plus efficace des infrastructures de recherche.

FRFS

Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique

Foresight

Commission scientifique concernant tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)

FRESH

Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines

FRFC

Fonds de la Recherche Fondamentale Collective

FRIA

Le Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture. Bourse de doctorat 2 ans renouvelable une fois.

FRSM

Fonds de la Recherche Scientifique Médicale

FWB

Fédération Wallonie Bruxelles (anciennement Communauté française de Belgique)

IISN

Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires

MIS

Mandat d'impulsion scientifique

MIS Ulysse

Mandat de recherches post-doctorales et direction d'une équipe de recherche, pour chercheurs belges ou étrangers résidant depuis minimum 5 ans à l'étranger (2 ans + 1 an)

MR

Maître de recherches. Promotion après le mandat de Chercheur Qualifié (CQ)

PDR

Projet de recherches

SD

Spécialiste Doctorant

SEN

Sciences exactes et naturelles

SHS

Sciences humaines et sociales

SPD

Spécialiste postdoctorant

SVS

Sciences de la vie et de la santé

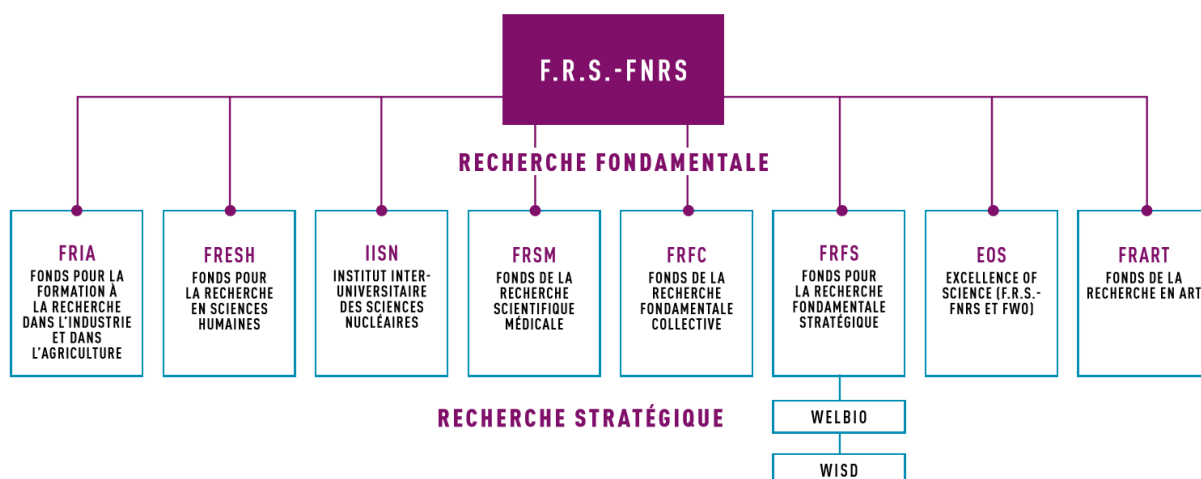
2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 185 M€, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des six universités FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de financer les salaires de chercheur·se·s mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des six universités FWB, que ce soit au niveau des mandats doctoraux et postdoctoraux (mandats temporaires), ainsi que des mandats permanents. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits & Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteur·rices disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheur·se·s et la recherche collaborative internationale.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des demandes de financement reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise deux appels à propositions principaux par an (un appel « **Bourses & Mandats** » et un appel « **Crédits & Projets** »), ainsi que deux appels dédiés au financement de bourses de doctorat octroyées sur base d'interviews : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). A ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels « Grands Equipements/Infrastructures », « FRFS-WELBIO » et « FRFS-WISD ». Le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI's (Pôles d'Attraction Interuniversitaires), appelés à disparaître. Pour finir, le Fonds a depuis 2019 intégré le Fonds de la Recherche en Art (FRArt) parmi ses fonds associés. Celui-ci a pour mission de financer des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs.

Ce rapport ne traite pas de ces appels additionnels ni des appels internationaux auxquels le F.R.S.-FNRS participe (ERA-NETs, etc.) ou des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.



3. FAITS ET CHIFFRES 2018 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2018 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement (Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Les demandes retirées (avant Commission scientifique) et les demandes inéligibles ne sont jamais prises en compte au sein de ce rapport, sauf mention contraire explicite. De même, seules les nouvelles demandes sont présentées, et non les renouvellements. Pour finir, le genre d'une demande de financement est toujours défini par le sexe du ou de la candidat·e pour les appels « Bourses et Mandats », FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la candidate ou le candidat au moment de sa candidature) et pour les « Crédits & Projets » par celui du ou de la promoteur·rice principal·e de la demande.

De sorte à simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux, les mandats postdoctoraux, les mandats permanents et les demandes Crédits & Projets. Les nombres de demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont systématiquement présentés par genre (en nombre absolu et en proportion du total), et successivement catégorisés par type d'instrument, par grand domaine scientifique et par Commission scientifique. Enfin, l'âge moyen des candidats (par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique) est reporté à la fin de la présente section.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	223	179	402	55.5%	44.5%
	SD	16	6	22	72.7%	27.3%
	CSD	5	5	10	50.0%	50.0%
	VETE-CCD	0	0	0	-	-
	FRESH	57	48	105	54.3%	45.7%
	FRIA	145	219	364	39.8%	60.2%
	Total doctorants	446	457	903	49.4%	50.6%
Mandats postdoctorants	CR	178	260	438	40.6%	59.4%
	SPD	3	5	8	37.5%	62.5%
	Total postdoctorants	181	265	446	40.6%	59.4%
Mandats permanents	CQ	44	79	123	35.8%	64.2%
	MR	5	10	15	33.3%	66.7%
	DR	2	5	7	28.6%	71.4%
	Total permanents	51	94	145	35.2%	64.8%
-	MISU	1	1	2	50.0%	50.0%
Crédits & Projets (candidat·e·s = chercheur·se·s permanent·e·s FWB)	CDR	68	110	178	38.2%	61.8%
	EQP	20	40	60	33.3%	66.7%
	MIS	12	24	36	33.3%	66.7%
	PDR	74	180	254	29.1%	70.9%
	Total Crédits & Projets	174	354	528	33.0%	67.0%
Total		853	1171	2024	42.1%	57.9%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2018 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre et par instrument

En 2018 et de manière générale, les femmes ont à nouveau été moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS ([Table 1](#)) : sur les **2024** demandes introduites au cours de l'année, **853** (soit **42,1%**) l'ont été par des femmes. De plus, et de manière générale, on observe comme les années précédentes que la proportion de femmes parmi les candidat·e·s diminue avec l'augmentation du niveau du mandat.

Comme les années précédentes, c'est au niveau des mandats doctoraux (incluant les mandats Aspirant (ASP), Spécialiste Doctorant (SD), Candidat Spécialiste Doctorant (CSD), mandat Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), bourses FRESH et bourses FRIA) que l'on observe les plus grandes proportions de femmes (**49,4%** de femmes parmi les candidat·e·s aux mandats doctoraux, contre 46,8% en 2017). Contrairement à 2017 où la proportion la plus élevée de femmes parmi les candidat·e·s revenait aux bourses FRESH (mandats doctoraux dans le grand domaine des Sciences Humaines et Sociales), les mandats Spécialiste Doctorant et Aspirant ont en 2018 la proportion la plus élevée de femmes avec des proportions respectivement de **72,7%** et **55,5%** (vs. 50,0% et 50,2% respectivement en 2017). Comme en 2017, c'est au niveau des bourses FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) que les femmes sont les plus minoritaires au niveau des mandats doctoraux (**39,8%** des candidat·e·s en 2018, 36,4% en 2017).

La proportion de femmes candidat·e·s aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est inférieure à celle des mandats doctoraux : les mandats temporaires de Chargé de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant (SPD) ont été sollicités en 2018 par **40,6%** de femmes (vs. 39,2% en 2017).

Les mandats permanents (le premier niveau de mandat permanent est celui de Chercheur qualifié (CQ), pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches (MR) puis de Directeur de recherches (DR)) sont sollicités par des proportions à nouveau moins élevées de femmes (**35,8%**, **33,3%** et **28,6%** respectivement) que le mandat au « niveau » inférieur (postdoctoral temporaire).

Comme en 2017, c'est au niveau des demandes de Crédits & Projets que les proportions moyennes de femmes sont les moins importantes (de **29,1%** pour les Projets de recherches (PDR) à **38,2%** pour les Crédits de Recherche (CDR) de femmes parmi les candidat·e·s, **33,0%** au total). Ceci peut s'expliquer par le fait que seul·e·s les chercheur·se·s disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université FWB sont habilité·e·s à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du Cref indiquent par exemple qu'en 2014 les femmes représentaient 26,5% des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2019 **33,1%** de ceux-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes étant largement inférieures à celles des hommes

parmi les chercheur·se·s éligibles à ce type de demande de financement, il n'est pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidat·e·s.

Année	Proportion de femmes (%)	Nb de femmes / Nb total de candidat·e·s
2012	43.6 %	878 / 2012
2013	42.4 %	897 / 2118
2014	42.6 %	921 / 2161
2015	41.4 %	925 / 2236
2016	42.5 %	802 / 1885
2017	39.4 %	801 / 2035
2018	42.1 %	853 / 2024

Table 2. Proportions de femmes parmi les candidat·e·s aux principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

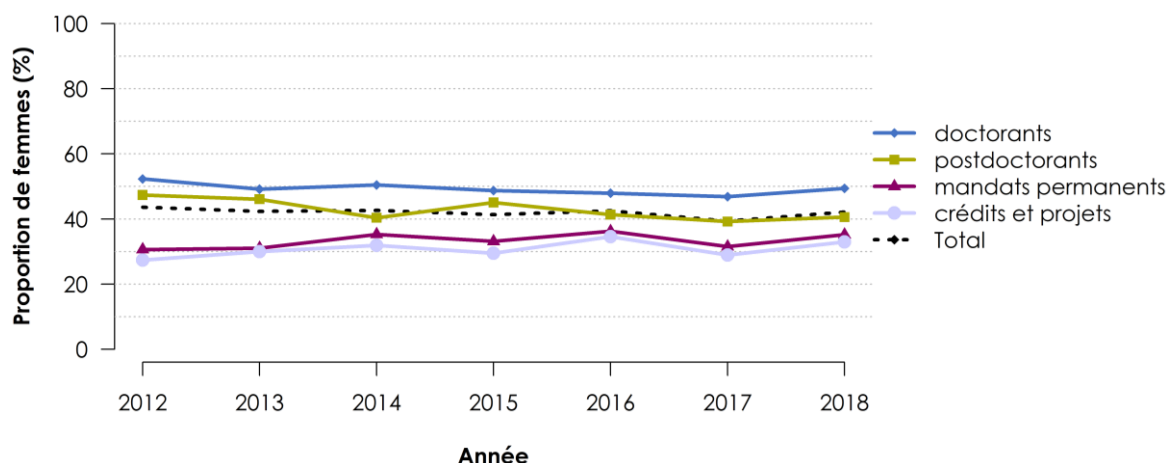


Figure 1. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidat·e·s aux mandats de doctorant·e·s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH et FRIA), postdoctorant·e·s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années

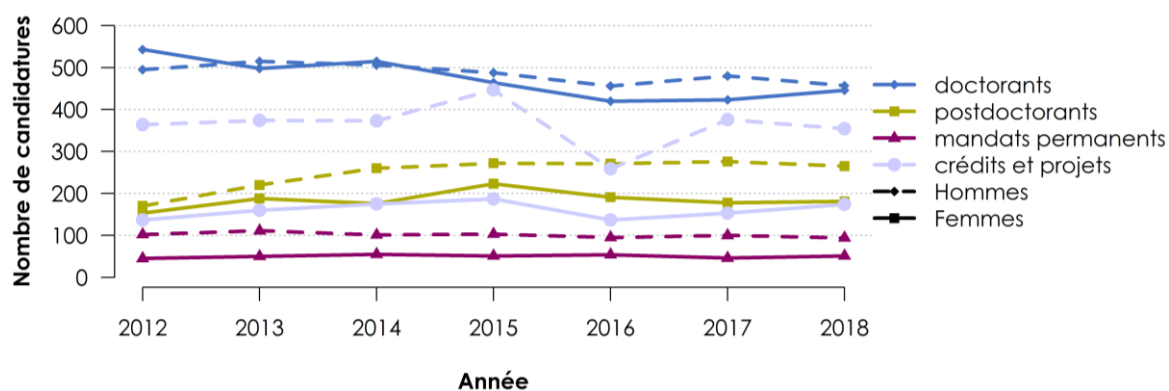


Figure 2. Nombre de candidat·e·s aux mandats de doctorant·e·s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH et FRIA), postdoctorant·e·s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), par genre et par année (2016 : pas de demande PDR possible)

Au cours des sept dernières années, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (et via ses instruments principaux) a peu évolué, voire légèrement diminué, oscillant entre **39,4%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **43,6%** en 2012 (proportion la plus importante observée en 2012) (Table 2). En 2018, cette proportion a légèrement augmenté comparé à son plus bas niveau en 2017.

A l'échelle des différents niveaux de mandats proposés, on observe une légère diminution de la proportion de femmes au mandat doctoral au cours des dernières années : la proportion de femmes parmi les candidat·e·s est passée de **52,3%** en 2012 à **49,4%** en 2018 (Figure 1). De même, la proportion de femmes au mandat postdoctoral a également diminué, passant de **47,4%** en 2012 à **40,6%** en 2018. En revanche, la proportion de femmes parmi les candidat·e·s à un mandat permanent (**30,6%** en 2012, **35,2%** en 2018) ou aux demandes de Crédits et Projets (**27,3%** en 2012, **33,0%** en 2018) a oscillé au cours des années, et présente une légère augmentation.

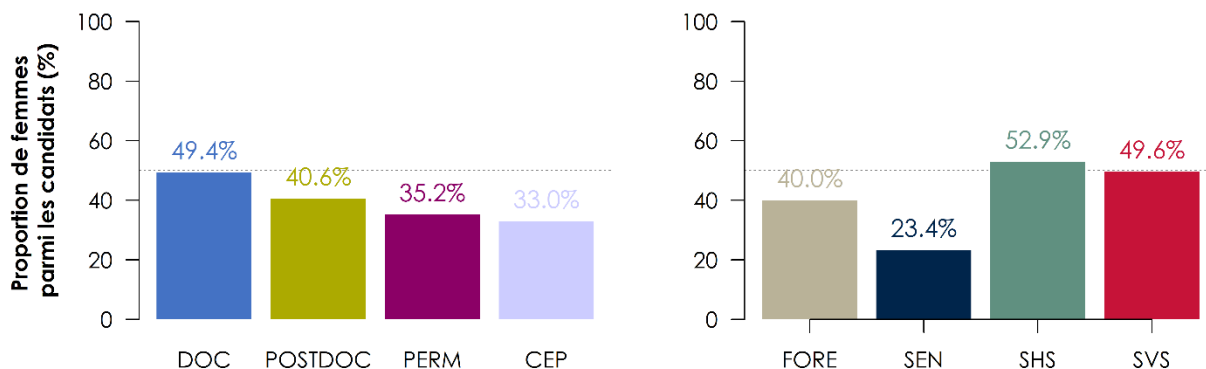


Figure 3. Proportion de femmes parmi les candidat·e·s aux mandats de doctorant·e·s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH et FRIA), postdoctorant·e·s (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et aux demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR) (gauche), et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé) (droite), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2018

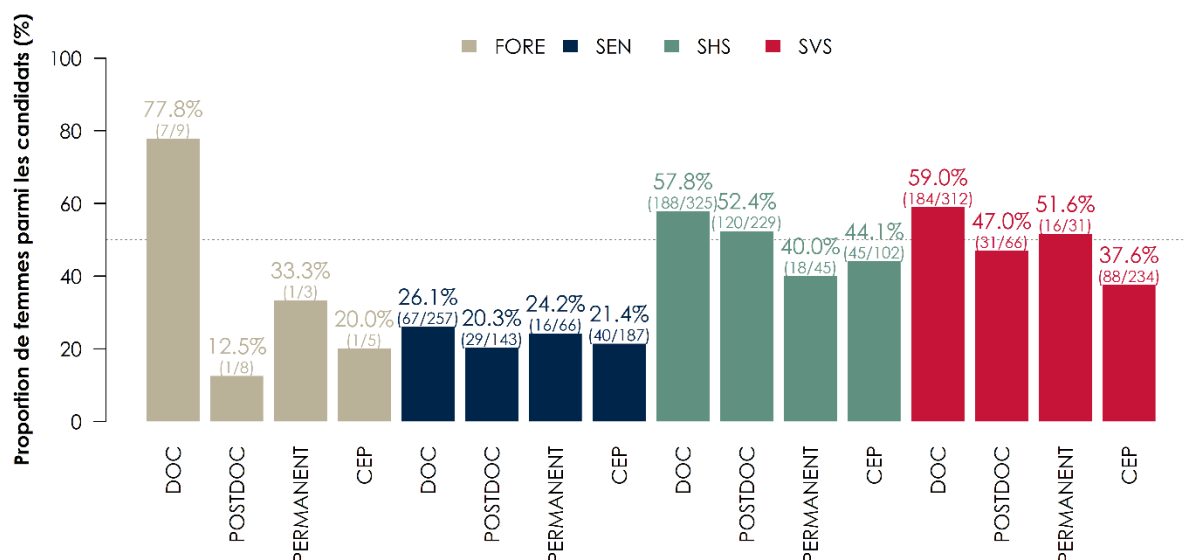


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidat·e·s, par type d'instrument sollicité et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2018

	Doctorants	Postdoctorants	Mandats permanents	Crédits & Projets
FORE	7/9	1/8	1/3	1/5
SEN	67/257	29/143	16/66	40/187
SHS	188/325	120/229	18/45	45/102
SVS	184/312	31/66	16/31	88/234

Table 3. Nombre de femmes candidates / nombre total de candidat·e·s aux instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS en 2018, par grand domaine scientifique et par type d'instruments (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé)

La proportion de femmes varie considérablement en fonction du domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont catégorisées par grand domaine scientifique en fonction de la Commission scientifique ou du jury face auxquels les demandes ont été introduites, chacune des Commissions scientifiques regroupant une ou plusieurs disciplines proches². Ces grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS), et la Commission FORESIGHT (Commission interdisciplinaire en développement durable).

C'est en Sciences Exactes et Naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondues (**23,4%** en **SEN**) (Figure 3). Suivent ensuite la FORESIGHT³ (**40,0%** en **FORE**), les Sciences de la Vie et de la Santé (**49,6%** en **SVS**) et les Sciences Humaines et Sociales, grand domaine représentant la plus haute proportion de candidatures féminines (**52,9%** en **SHS** tous instruments confondus).

Tout comme observé en considérant les candidatures de manière générale, la proportion de femmes grand domaine par grand domaine est systématiquement la plus importante pour les mandats doctoraux (Figure 4 et Table 3), cette tendance étant observée depuis des années (Figure 5). En revanche, et contrairement aux tendances générales de cette année, on peut observer que la proportion de femmes parmi les candidat·e·s est plus importante pour les mandats permanents par rapport aux mandats postdoctorants pour les grands domaines FORE, SEN et SVS.

² Voir http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf. Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès desquelles elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

³ Le nombre de candidatures à la Commission FORESIGHT étant très faible chaque année (25 en 2018), les proportions sont à considérer avec précaution.

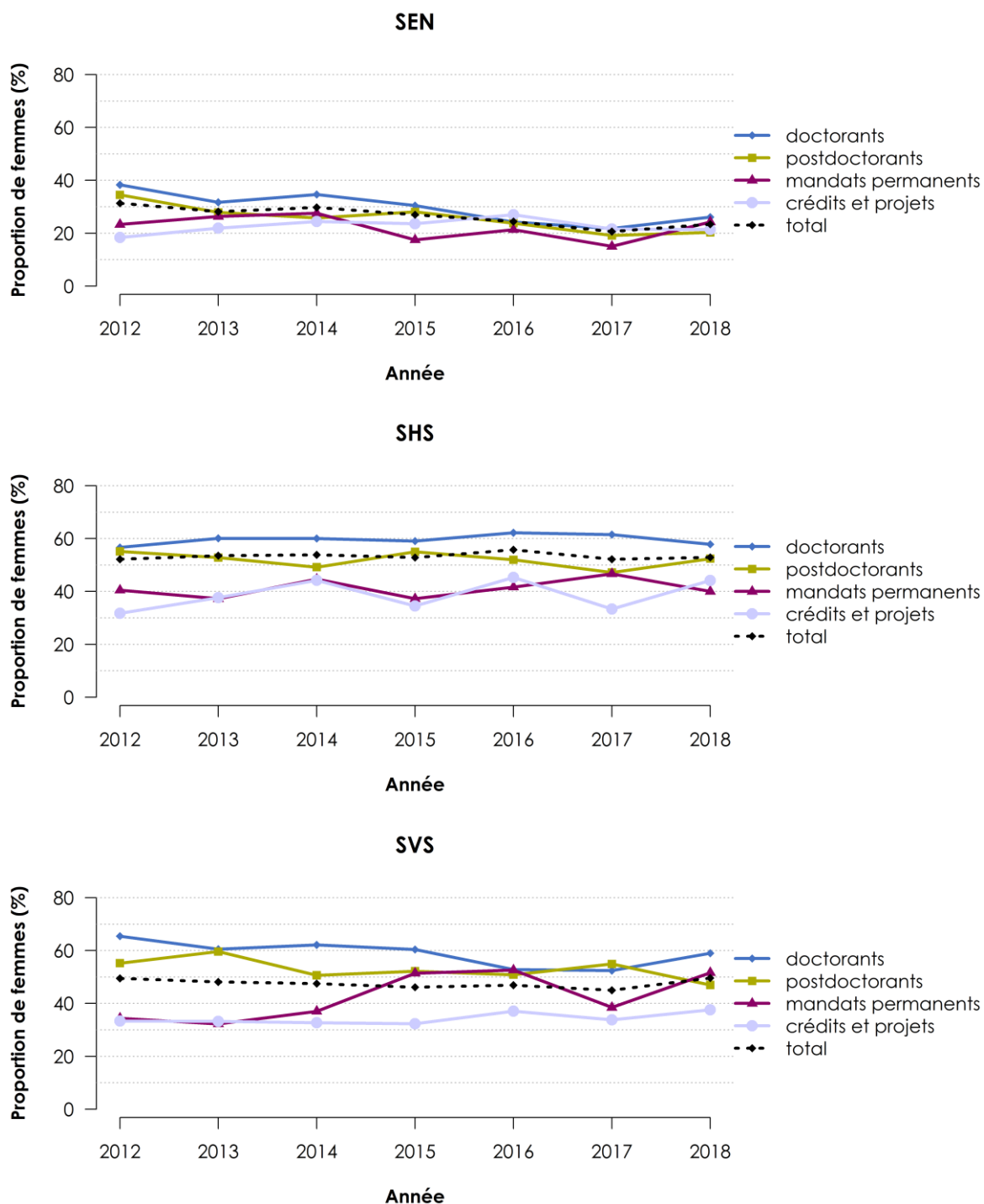
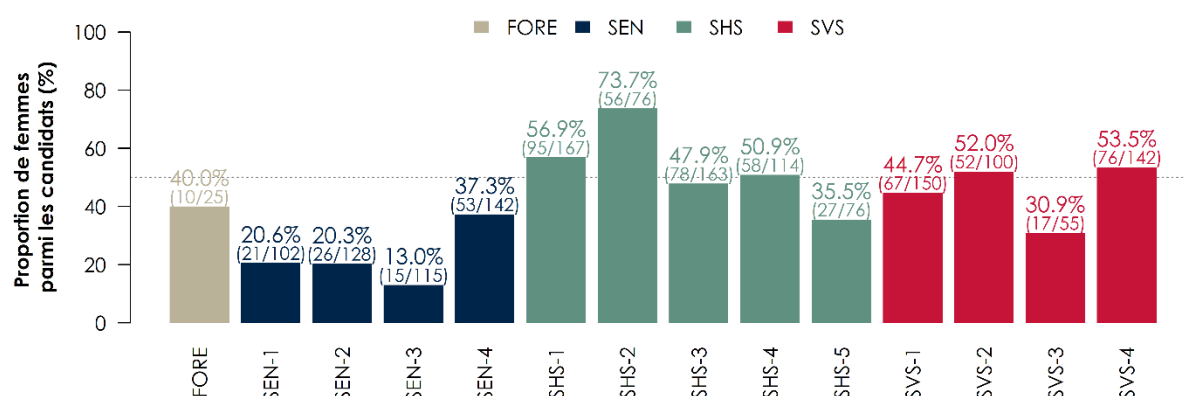


Figure 5. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidat-e-s aux mandats de doctorat (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH et FRIA), postdoctorat (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

Au sein même d'un grand domaine scientifique, on observe également des différences de proportions de femmes parmi les candidat·e·s en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau la Commission **SHS-2** (psychologie et sciences de l'éducation) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, est la plus élevée : en 2018, les femmes représentaient **73,7%** des candidat·e·s. A l'inverse, c'est au niveau de la Commission **SEN-3** (sciences de l'ingénieur) que la proportion de femmes est la plus basse : seulement **13,0%** des candidat·e·s étaient des femmes.



SEN-1 (Chimie, matériaux)

SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)

SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)

SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)

SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)

SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)

SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)

SHS-4 (Histoire, archéologie)

SHS-5 (Economie, droit)

SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)

SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)

SVS-3 (Neurosciences)

SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)

FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidat·e·s aux instruments principaux du F.R.S.-FNRS (hors FRESH et FRIA), par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2018

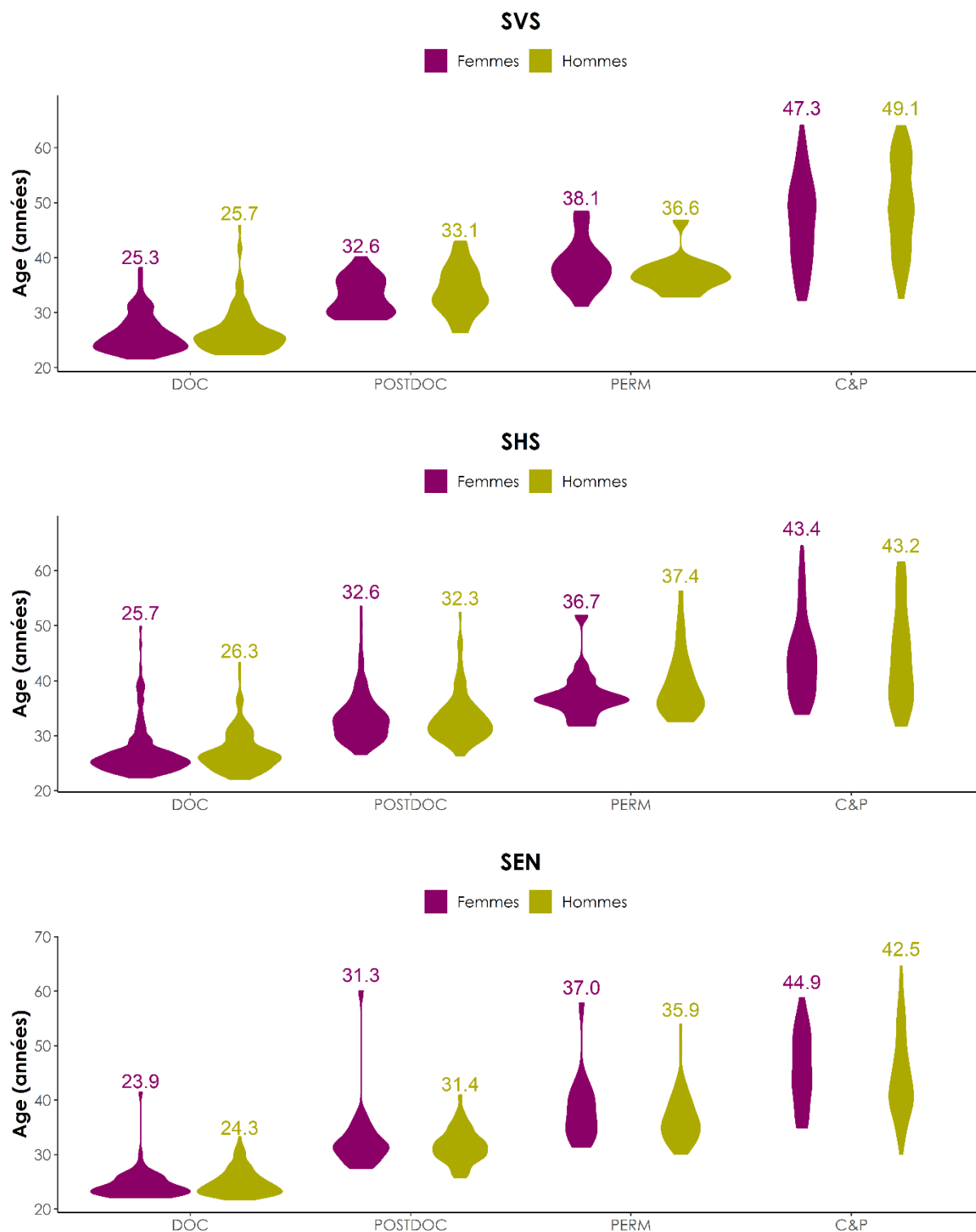


Figure 7. Distribution des âges et âges médians (au 1^{er} mai 2018) des candidat·e·s aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique

En termes d'âge médian (calculé au 1^{er} mai 2018), on observe que de manière globale, les femmes candidates présentent exactement le même âge médian que les hommes candidats à un mandat doctoral (**25,4** ans). Par contre, les femmes candidates à un mandat postdoctoral et permanent présentent un âge médian plus élevé que les hommes (**32,5** ans pour les femmes et **31,9** ans pour les hommes candidat·e·s à un mandat postdoctoral ; **37,0** ans pour les femmes et **36,2** ans pour les hommes candidat·e·s à un mandat permanent) (Table 4). Toutefois, lorsque considérées par grand domaine scientifique, ces différences sont assez minimes, voire nulles, ce qui suggère que les différences d'âge entre hommes et femmes sont davantage un effet du grand domaine qu'un effet du genre (Figure 7).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	Ecart-type	n	Médiane	Ecart-type
Mandats doctorants	ASP	223	25.5	3.8	179	25.3	3.2
	SD	16	31.9	2.2	6	32.1	2.4
	CSD	5	27.8	2.9	5	26.3	1.5
	VETE-CCD	0	-	-	-	-	-
	FRESH-B1	57	25.9	4.8	48	26.9	4.5
	FRIA-B1	145	24.4	2.8	219	24.8	3.1
	Total	446	25.4	3.9	457	25.4	3.5
Mandats postdoctorants	CR	178	32.5	4.7	260	31.9	4.0
	SPD	3	32.6	2.5	5	36.5	4.9
	Total	181	32.5	4.6	265	31.9	4.0
Mandats permanents	CQ	44	36.7	3.0	79	35.8	2.8
	MR	5	42.7	7.1	10	43.4	4.9
	DR	2	50.2	2.4	5	49.4	5.1
	Total	51	37.0	5.1	94	36.2	4.9
	MISU	1	33.2	0	1	41.9	0
Crédits et Projets	CDR	68	46.6	7.3	110	47.0	8.4
	EQP	20	47.8	8.2	40	47.4	8.5
	MIS	12	36.9	3.3	24	35.9	3.0
	PDR	74	45.2	7.2	180	45.8	7.7
	Total	174	45.5	7.5	354	45.7	8.3

Table 4. Age médian (au 1^{er} mai 2018) des candidat·e·s ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2018, par genre et par type d'instrument

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'orienter le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs expert·e·s hors Fédération Wallonie-Bruxelles pointu·e·s dans le domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les Commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS. En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape (examen du dossier par les Commissions scientifiques pour ASP, CSD et SD et interview face à un jury pour FRIA et FRESH).

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le conseil d'administration du Fonds décide donc lors de chaque appel des taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2018 par genre, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. Les taux de succès seront systématiquement présentés en fonction de l'instrument concerné, étant donné qu'au niveau d'un même type de mandat, par exemple doctoral, des taux de succès différents sont appliqués en fonction des mandats sollicités.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctorants	ASP	26.5%	29.1%	59/223	52/179	27,61%
	SD	31.2%	0.0%	5/16	0/6	22,73%
	CSD	40.0%	20.0%	2/5	1/5	30,00%
	VETE-CCD	-	-	0/0	0/0	-
	FRESH	21.1%	18.8%	12/57	9/48	20,00%
	FRIA	26.9%	37.9%	39/145	83/219	33,52%
	Total doctorants	26.2%	31.7%	117/446	145/457	29,01%
Mandats postdoctorants	CR	19.7%	21.5%	35/178	56/260	20,78%
	SPD	66.7%	80.0%	2/3	4/5	75,00%
	Total postdoctorants	20.4%	22.6%	37/181	60/265	21,75%
Mandats permanents	CQ	11.4%	8.9%	5/44	7/79	9,76%
	MR	60.0%	80.0%	3/5	8/10	73,33%
	DR	100.0%	80.0%	2/2	4/5	85,71%
	Total permanents	19.6%	20.2%	10/51	19/94	20,00%
-	MISU	100.0%	0.0%	1/1	0/1	50,00%
Crédits & Projets	CDR	54.4%	64.5%	37/68	71/110	60,67%
	EQP	20.0%	35.0%	4/20	14/40	30,00%
	MIS	41.7%	45.8%	5/12	11/24	44,44%
	PDR	32.4%	30.6%	24/74	55/180	31,10%
	Total Crédits & Projets	40.2%	42.7%	70/174	151/354	41,86%

Table 5. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2018 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

Les taux de succès des femmes aux mandats ASP et CR sont plus faibles que ceux des hommes (de 2.6 points pour les ASP et de 1.8 pour les CR), sans toutefois que cette différence ne soit significative (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs > 0,1). Concernant les candidat·e·s aux bourses FRESH, les femmes ont au contraire un taux de succès supérieur aux hommes (de 2.3 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,1). Le taux de succès des femmes candidates aux bourses FRIA est quant à lui nettement inférieur au taux de succès des hommes candidats à cette bourse (de 11 points) et cette différence est significative (test d'indépendance du chi carré : χ^2 (df = 1, n = 364), **p-valeur < 0.05**). Notons toutefois que ceci n'était pas le cas l'année précédente.

Comme observé l'année passée, le taux de succès des femmes au mandat de Chercheur qualifié est légèrement supérieur⁴ (de 2,5 points).

Enfin, les taux de succès des femmes ont été plus bas pour les demandes CDR, EQP et MIS, et plus élevés pour les demandes PDR. Toutefois, ces différences ne sont pas non plus significatives (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs > 0.1).

De manière générale, on remarque que les taux de succès des hommes et des femmes ont fluctué au cours des années (en fonction notamment des contraintes budgétaires spécifiques à chaque année) (Figure 8). Ce taux de succès est généralement plus élevé pour les hommes que pour les femmes pour les demandes CDR et PDR. Ces taux de succès ne dénotent pas de pattern particulier et récurrent de différence entre hommes et femmes pour les autres instruments de financement principaux.

⁴ Le nombre d'octrois étant très faible pour cette catégorie de mandat (CQ), le test asymptotique d'indépendance du chi-carré ne peut pas être effectué.

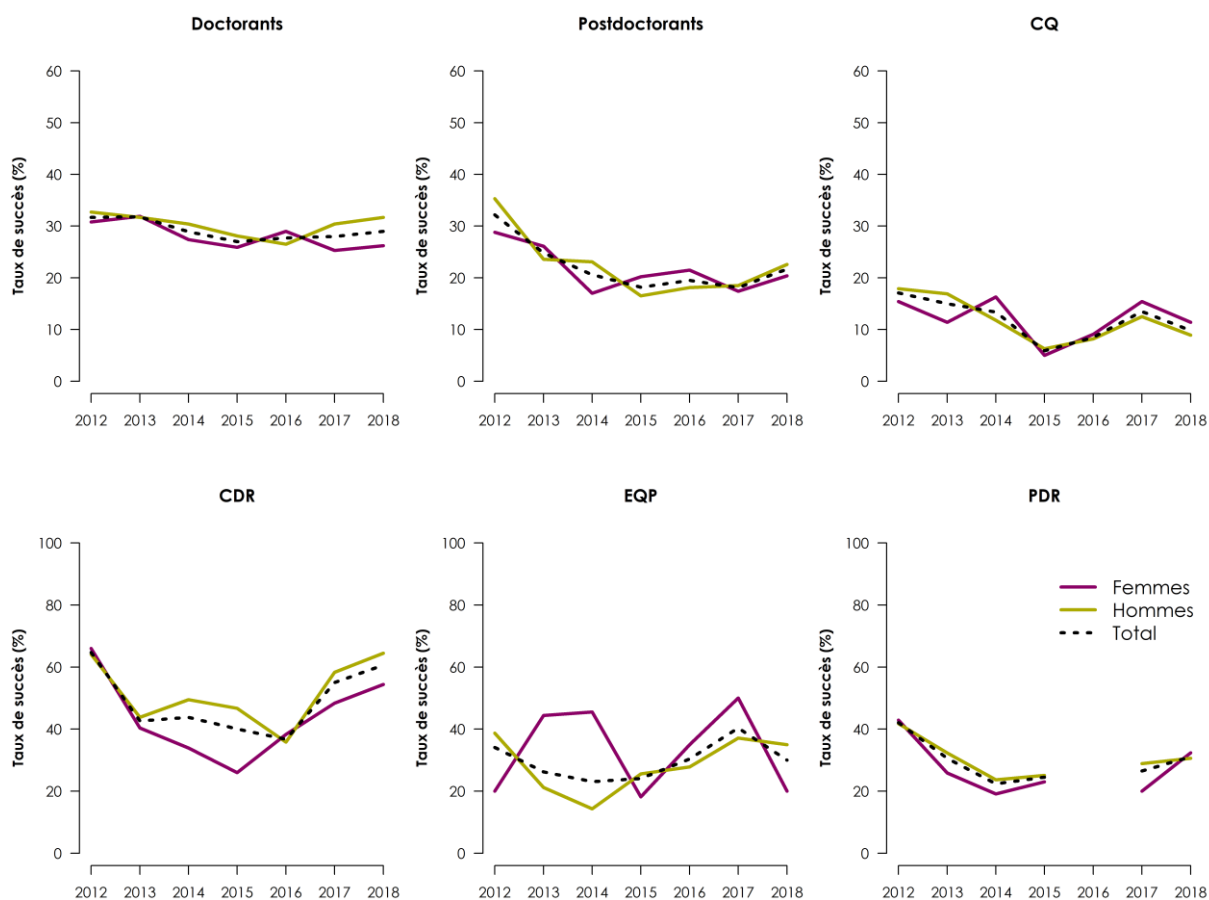


Figure 8. Evolution des taux de succès des candidat·e·s, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les sommes demandées et les sommes octroyées et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la Commission du F.R.S.-FNRS peut par ailleurs réduire, en cas d'octroi, de maximum 15% si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non-finançable). En fonction des besoins du ou de la promoteur·rice, celui·celle-ci introduira une demande CDR (budget maximal annuel de 30 k€ par an sur maximum 2 ans), PDR (budget annuel maximal de 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans), MIS (budget annuel maximal de 150 k€ sur maximum 2 ans) ou EQP (budget annuel maximal de 200 k€ sur maximum 2 ans).

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ³	5 - 30 k€/an	Fonctionnement, fonctionnement de support, petit équipement, colloques...
Projet de recherche PDR	2 ans ou 4 ans	30 - 80 k€/an ⁴	Si mono-universitaire ➤ 0 à 1 ETP max. 50 k€ sans CV ➤ Fonctionnement, fonctionnement de support ⁵ , équipement max. 30 k€ (ou max. 60 k€ si pas de personnel)
		30 - 115 k€/an ⁴	Si pluri-universitaire ➤ 0 à 2 ETP max. 100 k€ sans CV ➤ Fonctionnement, fonctionnement de support ⁵ , équipement max. 15 k€ (ou max. 60 k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 115 k€)
Equipement EQP	2 ans	30 - 200 k€	Pour un projet ou des thèmes de recherche
Mandat d'impulsion scientifique MIS	2 ans	150 k€/an ⁴	Fonctionnement, équipement, personnel

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité (par instrument, étant donné que les différents instruments autorisent différents budgets annuels), et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidat·e·s.

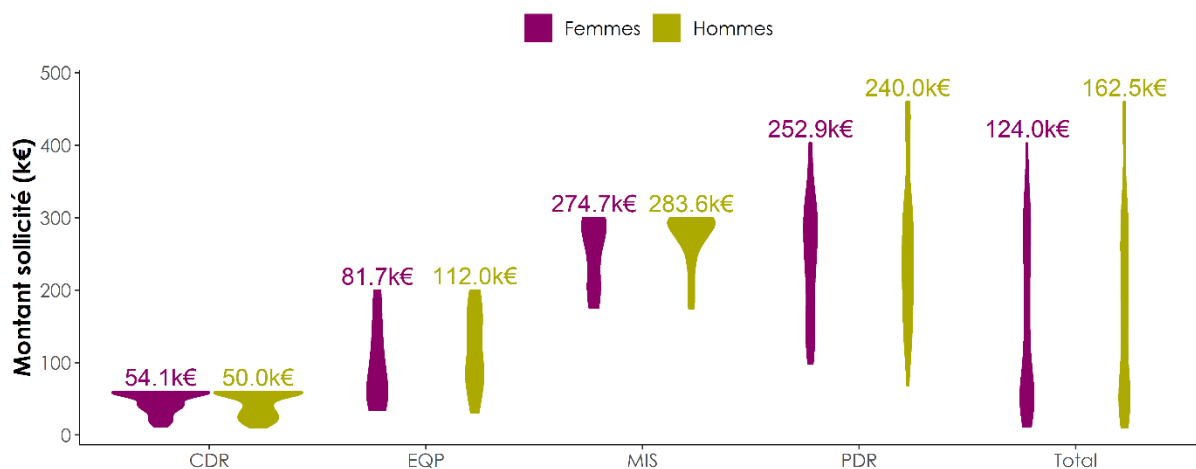


Figure 9. Distribution du budget et budget médian sollicité lors de l'appel Crédits & Projets 2018 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre

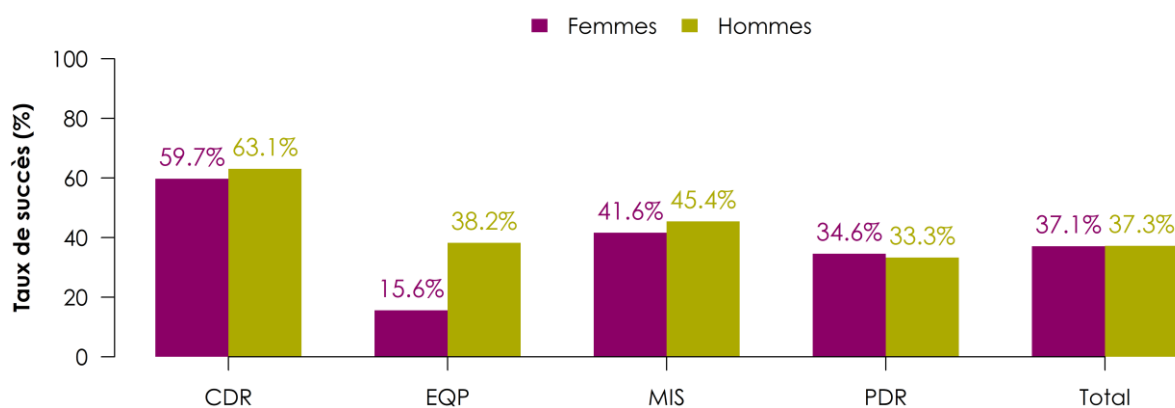


Figure 10. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2018 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

On observe ici que les montants sollicités médians, par instrument, sont très similaires entre promotrices et promoteurs lorsque l'on considère les instruments de l'appel Crédits & Projets de manière séparée ([Figure 9](#)). Si au total, le montant moyen sollicité par les femmes est inférieur à celui des hommes (**124,0 k€** pour les femmes vs. **162,5 k€** pour les hommes), c'est que de manière générale, la proportion de femmes ayant introduit une demande PDR (ayant un budget annuel de maximum 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans) est moins importante que la proportion de femmes ayant introduit une demande CDR (ayant un budget annuel maximal de 30 k€ sur maximum 2 ans) ([Table 1](#)).

Les taux de succès en termes de budgets octroyés des femmes ont été en 2018 plus faibles que ceux des hommes pour les instruments CDR, EQP et MIS, et légèrement plus élevés en ce qui concerne les PDR ([Figure 10](#)).

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2019. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2018. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie ni les chercheur·se·s engagé·e·s par leurs promoteur·rices dans le cadre de projets (financés par des conventions F.R.S.-FNRS mais employés par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la partie la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS). Les mandataires obtiennent leur mandat après avoir soumis leur candidature dans le cadre d'un appel Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH, procédures compétitives organisées sur base annuelle par le F.R.S.-FNRS. Les chercheurs qualifiés (mandataires permanents) peuvent solliciter lors des appels Bourses & Mandats une promotion au rang de Maître de recherches à partir de leur huitième année de service. Les Maîtres de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maître de recherches.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	224	179	403	55.6%	44.4%
	BSD	0	0	0	-	-
	SD	15	16	31	48.4%	51.6%
	CSD	0	0	0	-	-
	VETE-CCD	1	0	1	100.0%	0.0%
	FRESH	46	28	74	62.2%	37.8%
	FRIA	154	274	428	36.0%	64.0%
	Total doctorants	440	497	937	47.0%	53.0%
Mandats postdoctorants	Chargé de recherches	102	150	252	40.5%	59.5%
	Spécialiste postdoctorant	11	14	25	44.0%	56.0%
	Collaborateur scientifique	5	6	11	45.5%	54.5%
	Total postdoctorants	118	170	288	41.0%	59.0%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	70	116	186	37.6%	62.4%
	Maître de recherches	38	83	121	31.4%	68.6%
	Directeur de recherches	22	64	86	25.6%	74.4%
	Total permanents	130	263	393	33.1%	66.9%
Total		688	930	1618	42.5%	57.5%

Table 6. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2019 (hors Télévie), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes au sein des mandataires en fonction (**42,5%** de femmes pour **57,5%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux (Table 6).

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction qui dépend directement du niveau du mandat considéré. En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**47,0%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**41,0%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**33,1%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également parmi les mandataires permanents (**37,6%** de femmes parmi les CQ, **31,4%** parmi les MR et **25,6%** parmi les DR).

Ce déséquilibre en termes proportion de femmes au fur et à mesure que le niveau du mandat augmente s'observait déjà en 1968 et en 2008, bien qu'il semblerait toutefois qu'il soit légèrement moins accentué aujourd'hui (Figure 11).

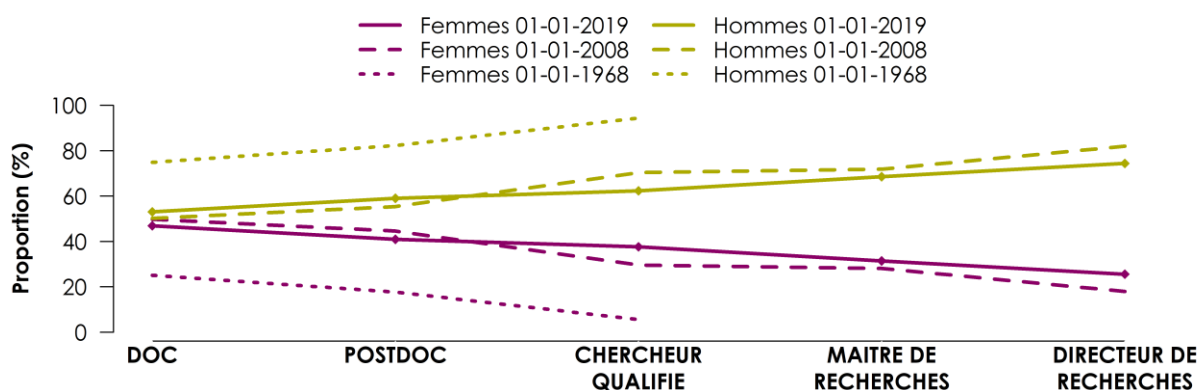


Figure 11. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction du niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches)

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf 3.1, Figure 3) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement plus minoritaires en SEN (**24,1%** au total), et majoritaires en SHS (**56,1%**) et SVS (**49,5%**) (Table 7 et Figure 12). A titre de comparaison, 23,4%, 52,9% et 49,6% des candidat-e-s en SEN, SHS et SVS respectivement étaient des femmes en 2018 (Figure 3). Au niveau des mandataires permanents, **40,5%** des mandataires en SVS et **42,2%** en SHS sont des femmes. Seulement **18,4%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Grand Domaine Scientifique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Doctorants	FORE	9	3	12	75.0%	25.0%
	SEN	97	248	345	28.1%	71.9%
	SHS	172	92	264	65.2%	34.8%
	SVS	162	154	316	51.3%	48.7%
Postdoctorants	FORE	3	4	7	42.9%	57.1%
	SEN	17	77	94	18.1%	81.9%
	SHS	55	57	112	49.1%	50.9%
	SVS	43	32	75	57.3%	42.7%
Permanents	FORE	3	1	4	75.0%	25.0%
	SEN	27	120	147	18.4%	81.6%
	SHS	49	67	116	42.2%	57.8%
	SVS	51	75	126	40.5%	59.5%
Total	FORE	15	8	23	65.2%	34.8%
	SEN	141	445	586	24.1%	75.9%
	SHS	276	216	492	56.1%	43.9%
	SVS	256	261	517	49.5%	50.5%

Table 7. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2019 (hors Télévie), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

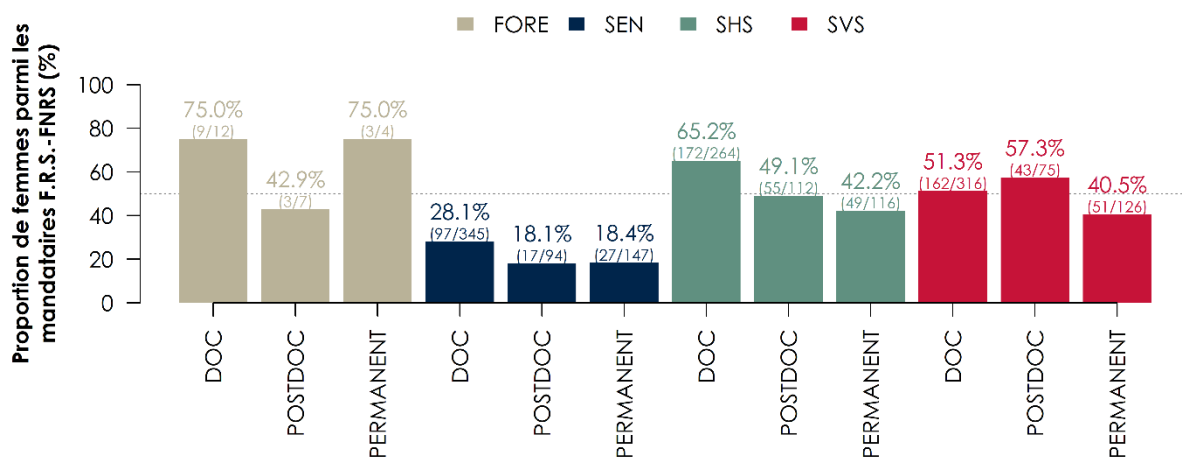


Figure 12. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2019 (hors Télévie), par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

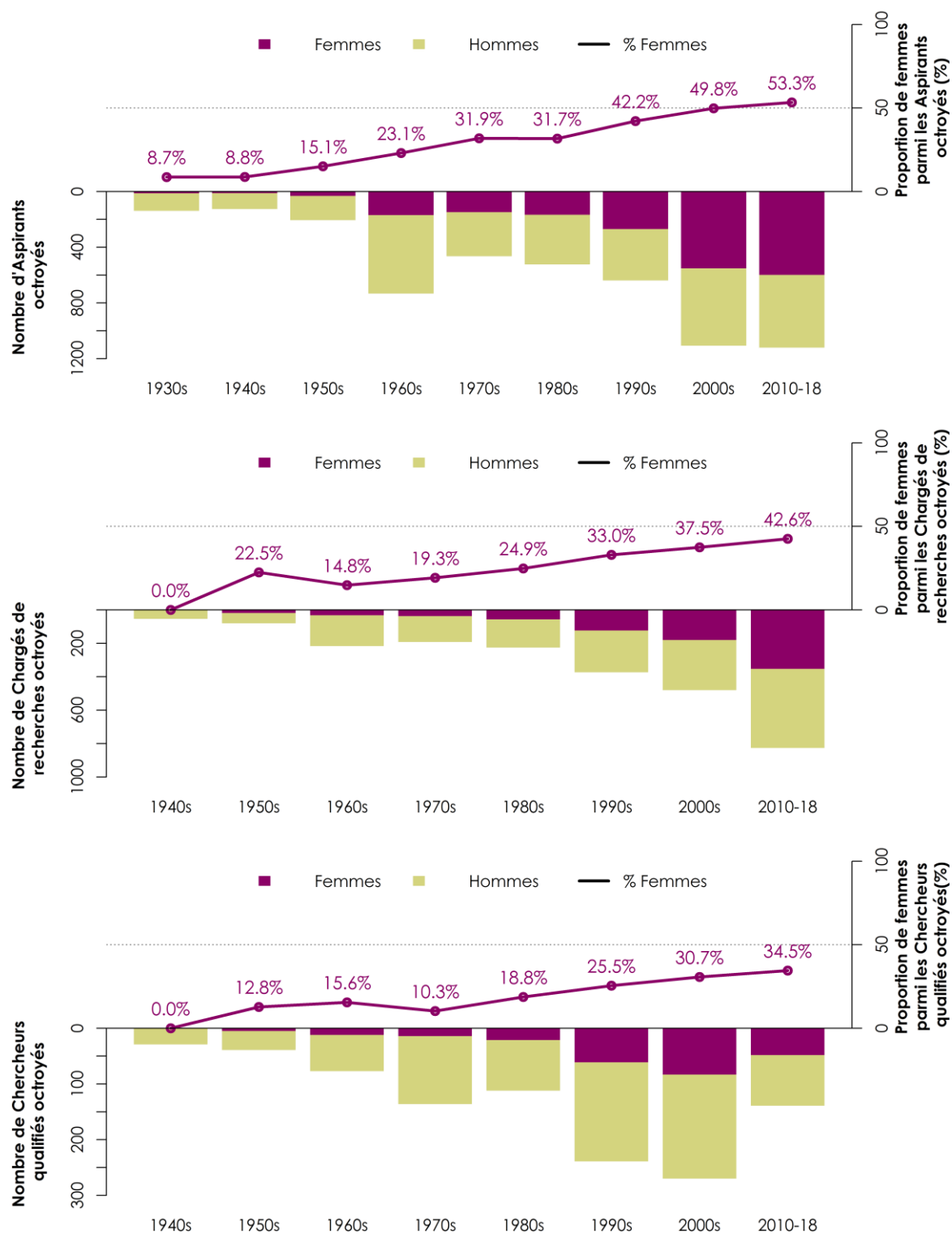
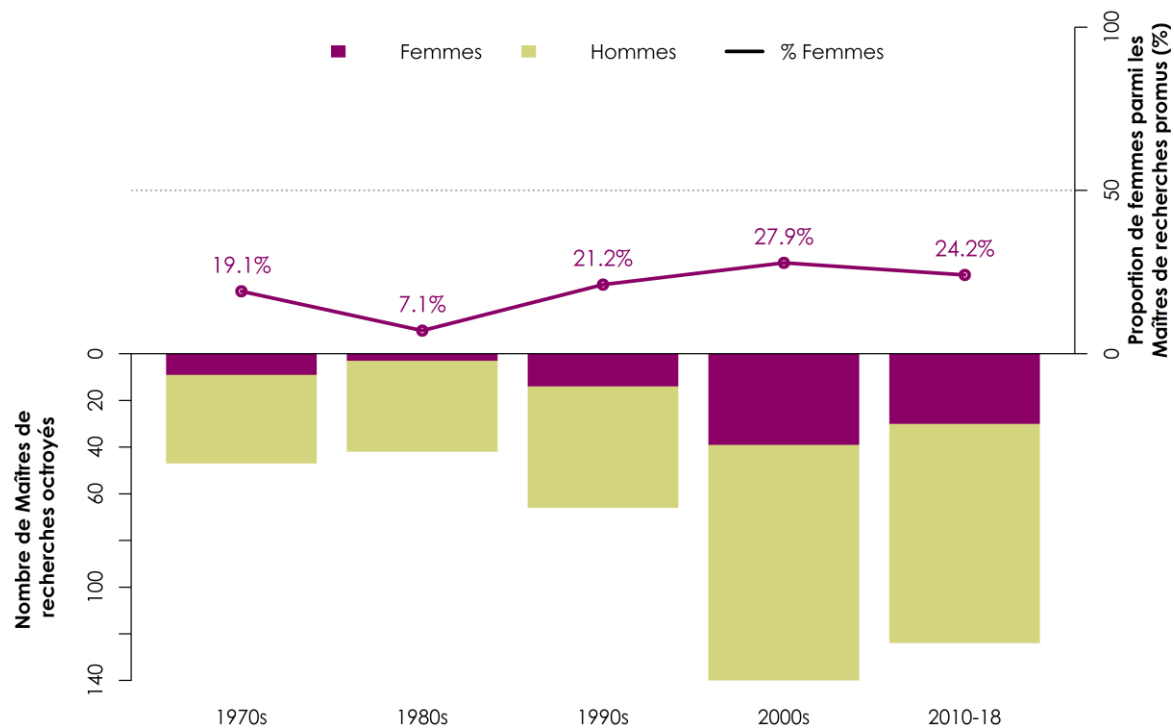


Figure 13. Evolution de la proportion de femmes parmi les Aspirants (en haut), Chargés de recherches (au milieu) et Chercheurs qualifiés (en bas) nommés depuis la création du F.R.S.-FNRS (une donnée manquante pour un Aspirant et un Chargé de recherches ; 1950s : de 1950 à 1959)



Figure 14. Evolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées (moyennée tous les 5 ans, i.e. 1994 : proportion de femmes parmi les octrois FRIA en 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998) depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé



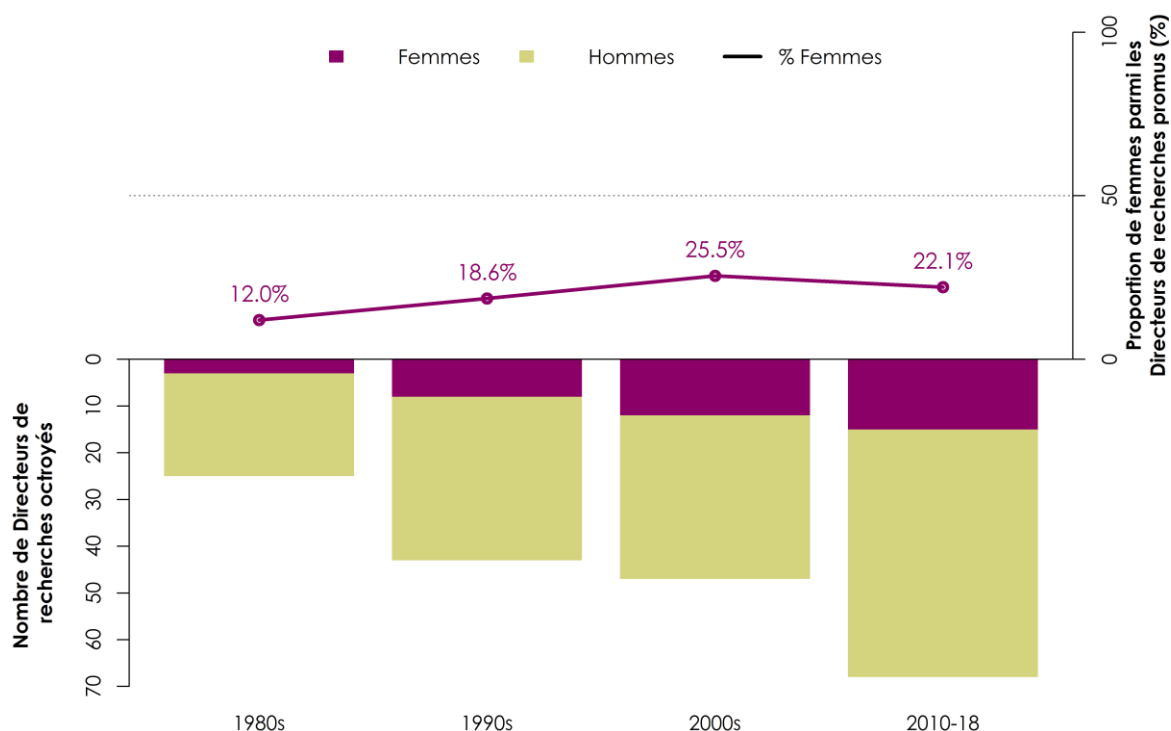


Figure 15. Evolution de la proportion de femmes parmi les Maîtres de recherches et Directeurs de recherches (1980s : de 1980 à 1989)

Lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les Aspirants, Chargés de recherches et les Chercheurs qualifiés au cours des 90 dernières années, on remarque que celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis les premières nominations (Figure 13).

Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés en 1928. Au cours de l'année de la création du FNRS, 11 femmes et 15 hommes se sont vus octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 30). La proportion de femmes n'a dès lors cessé d'augmenter pour dépasser de peu le seuil des 50% entre les années 2010 et 2018 (**53,3%**) (Figure 13).

Quant aux mandats de Chargés de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée) (Figure 13). Tout comme pour les Aspirants, la proportion de femmes Chargés de recherches a néanmoins progressivement augmenté, pour atteindre **42,6%** entre les années 2010 et 2018.

Les premiers Chercheurs qualifiés du FNRS ont été nommés en 1942, et il aura fallu attendre 1954 pour qu'une femme soit nommée à ce titre (Figure 13). La proportion de femmes parmi les mandataires nommés Chercheurs qualifiés est de **34,5%** entre 2010 et 2018.

La proportion de femmes boursières du FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture), en revanche, n'a pas tellement augmenté depuis

1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé, voire a diminué au cours des dernières années, pour atteindre **35,9 %** entre 2014 et 2018 ([Figure 14](#)).

Les proportions de femmes parmi les demandes de promotion au rang de Maître de recherches et Directeur de recherches ont également augmenté depuis les premières nominations (en 1973 et 1987 pour respectivement les MR et DR), bien que l'évolution soit moins importante que pour les mandats ASP, CR et CQ ([Figure 15](#)). Toutefois, l'accès au titre de MR ou DR est, par définition, réservé aux Chercheurs qualifiés mandataires, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées. Au vu de l'augmentation progressive des proportions de femmes parmi les Chercheurs qualifiés⁵, on peut s'attendre à ce que la proportion de femmes MR et DR continue à augmenter au cours des années à venir. On observe toutefois une légère diminution de cette proportion au cours des années 2010-2018 par rapport à la décennie précédente (2000-2009).

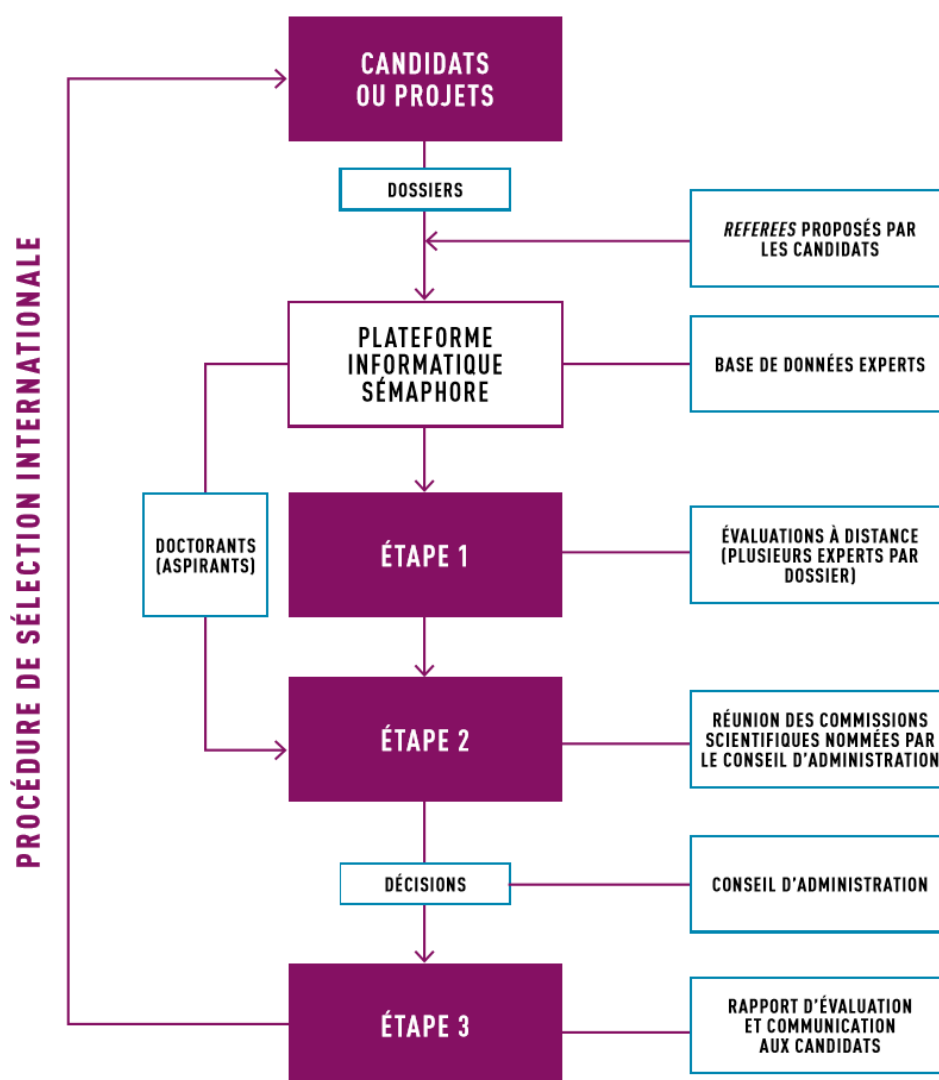
De manière générale, on observe donc une **féminisation progressive** des mandataires F.R.S.-FNRS au cours des années, en particulier dans les grands domaines des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de la Vie et de la Santé.

⁵ Au 1^{er} janvier 2019, **40,5%** des mandataires permanents en SVS, **42,2%** en SHS et **18,4%** en SEN sont des femmes ([Table 7](#)).

3.5. EVALUATION

Dans le cadre de cette section, nous nous sommes penchés sur les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les expert·e·s évaluateur·rice·s officiant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces dernier·ère·s sont réparti·e·s en deux groupes en fonction de l'étape du processus d'évaluation à laquelle ils·elles participent : les expert·e·s à distance, qui participent à la première étape du processus d'évaluation (défini·e·s ici comme ayant effectué en 2018 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des Commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (défini·e·s ici comme faisant partie d'une des 14 Commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2018, premier appel organisé lors de cette année).



En 2018, **2715** expert·e·s à distance distinct·e·s ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2018 et Crédits & Projets 2018). Ces expert·e·s sont exclusivement hors Fédération Wallonie-Bruxelles (et principalement des chercheur·se·s internationaux·ales), sélectionné·e·s en majorité parmi les chercheur·se·s présent·e·s dans la base de données du F.R.S.-FNRS (constituée de **12506** expert·e·s en date du 10 octobre 2019). Ceux·elles-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2018. Dans ce cadre, ils·elles sont invité·e·s à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via E-SPACE) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidat·e·s. Chaque demande de financement (hors demande de financement doctoral) est évaluée par 3 à 5 expert·e·s à distance (selon le type de dossier) de manière indépendante. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidat·e·s en fin de processus (de manière anonyme et sans les notes attribuées).

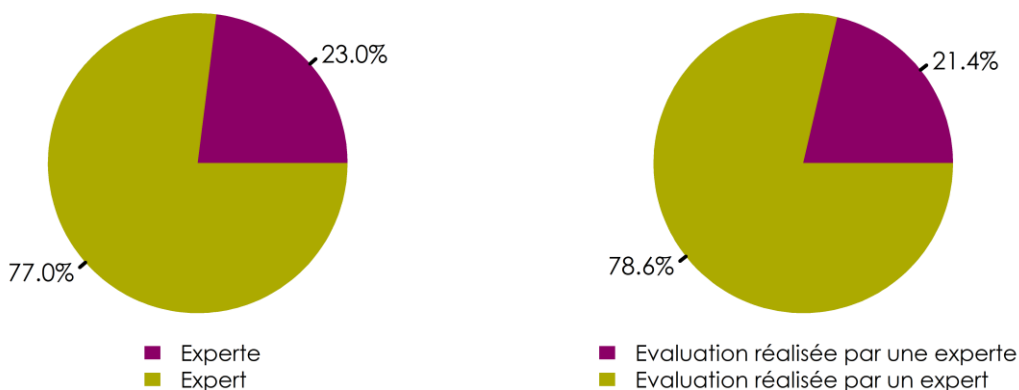


Figure 16. Répartition par genre des 2715 expert·e·s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2018 (gauche), et répartition par genre des auteur·e·s des 4370 évaluations effectuées (certain·e·s expert·e·s effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

En 2018, **23,0%** des expert·e·s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes, et **21,4%** des évaluations ont été effectuées par des femmes (certain·e·s expert·e·s effectuent plusieurs évaluations au cours de la même année) (Figure 16). Ces expert·e·s étaient donc pour la majorité d'entre eux·elles des hommes. Par ailleurs, **26,1%** des expert·e·s présent·e·s dans la base de données du F.R.S.-FNRS sont des femmes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de ce déséquilibre, a décidé d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des expert·e·s à distance la nécessité de respecter, dans

la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les expert·e·s sélectionné·e·s. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des expert·e·s d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expert·e·s qui effectuent des évaluations à distance. Par ailleurs, les expert·e·s sélectionné·e·s étant des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international, la répartition par genre des expert·e·s sollicité·e·s par le F.R.S.-FNRS reflète également indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays.

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	4	11	15	26.7%	73.3%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	2	13	15	13.3%	86.7%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	4	11	15	26.7%	73.3%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	1	14	15	6.7%	93.3%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	2	13	15	13.3%	86.7%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	5	10	15	33.3%	66.7%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	5	10	15	33.3%	66.7%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	3	12	15	20.0%	80.0%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	7	8	15	46.7%	53.3%
SHS-5 (Economie, droit)	2	13	15	13.3%	86.7%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	2	13	15	13.3%	86.7%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	3	12	15	20.0%	80.0%
SVS-3 (Neurosciences)	1	14	15	6.7%	93.3%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	2	13	15	13.3%	86.7%
TOTAL	43	167	210	20.5%	79.5%

Table 8. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2018

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FRIA	66	235	301	21.9%	78.1%
FRESH	17	25	42	40.5%	59.5%

Table 9. Répartition par genre des membres des différents Jurys FRIA et FRESH lors des appels 2018

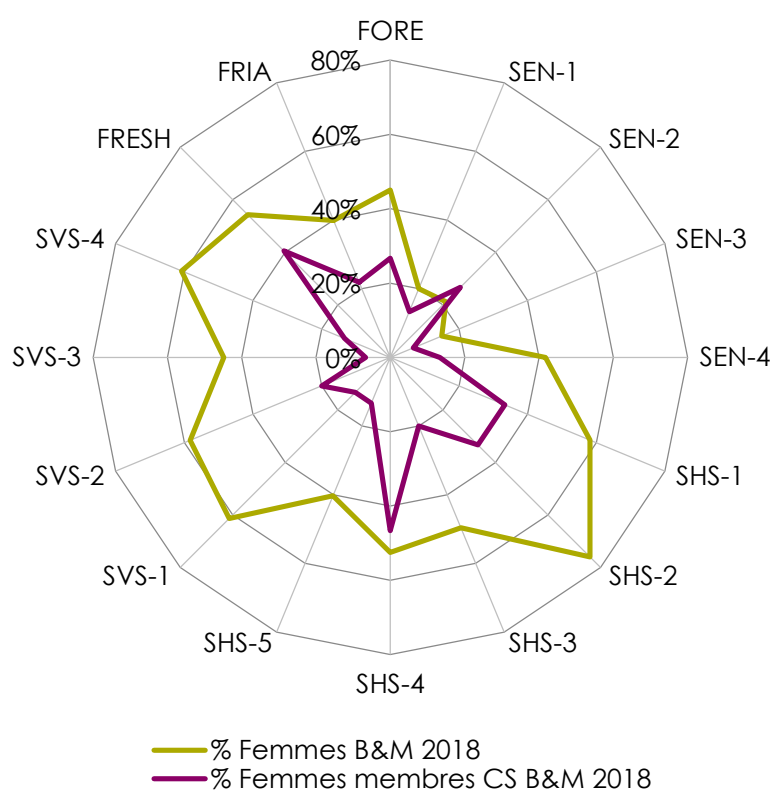


Figure 17. Proportions de femmes parmi les candidat-e-s à l'appel Bourses & Mandats 2018 (tous instruments confondus) et parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS ayant siégé au même appel

Les Commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) sont composées de **210** membres au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, dont les Président·e·s).

En 2018, les 35 jurys FRIA étaient composés de **301** membres, et les jurys FRESH étaient composés de 42 membres, répartis en 2 jurys (Défis culturels et Défis économiques et sociaux).

Les Commissions scientifiques et jurys attribuent collégalement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités (classements). Pour ce faire, ils se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (si des évaluations à distance sont prévues dans le cadre de l'instrument de financement considéré). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis au·à la candidat·e. Les classements qu'ils établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

Les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS et des jurys FRESH et FRIA étaient à nouveau majoritairement des hommes en 2018 ([Table 8](#) et [Table 9](#)). La proportion de femmes augmente toutefois d'année en année (**20,5%** en 2018 contre 18,6% en 2017 et 16,2% en 2016).

Comme le montre la [Figure 17](#), les Commissions comprenant le plus de femmes mandataires tendent à être également celles présentant la plus grande proportion de femmes parmi les candidat·e·s (SHS1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques) : 33,3% des membres de commission et 56,9% des candidats sont des femmes ; SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation): 33,3% des membres de commission et 73,7% des candidats sont des femmes ; SHS-4 (Histoire, archéologie) : 46,7% de membres de commission et 50,9% des candidats sont des femmes ; FRESH : 40,5% des membres de jury et 54,3% des candidats sont des femmes).

Toutefois, et hormis pour la Commission SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie), la proportion de femmes membres de commission (et plus fortement pour le grand domaine SVS) ainsi que parmi les jurys FRIA reste largement inférieure à la proportion de femmes candidates ([Figure 17](#)). Il faut cependant noter que dans certains domaines scientifiques, la représentation des femmes parmi les académiques du domaine est relativement faible, ce qui rend difficile la composition d'une commission équilibrée en termes de genre.

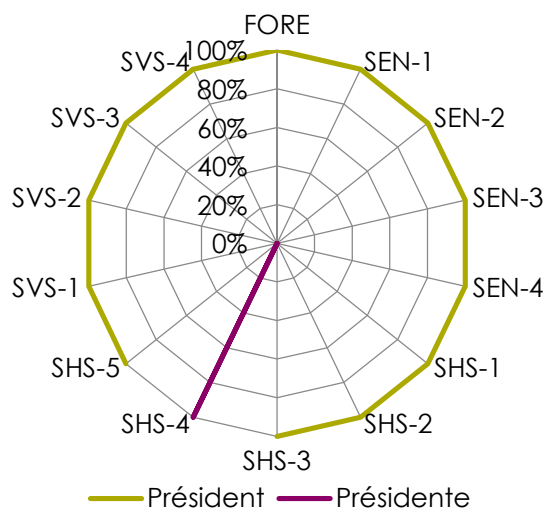


Figure 18. Répartition par genre des Président·e·s des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel Bourses & Mandats 2018)

Les Président·e·s des Commissions scientifiques étaient en 2018 quasi exclusivement des hommes (**92,9%**, comme l'année passée). Le F.R.S.-FNRS en est conscient et sensibilise de manière régulière le Comité d'accompagnement (les membres des Commissions scientifiques sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'accompagnement) aux questions d'équilibre de genre au sein des Commissions scientifiques. Le mandat des membres HFWB des Commissions étant d'une durée de 3 ans renouvelable une fois (1 an pour les membres FWB renouvelable trois fois), les rééquilibrages sont longs à mettre en place.

Au cours des dernières années (de 2015 à 2018, [Figure 19](#)), la proportion de femmes membres de Commissions SEN a augmenté pour toutes ces Commissions à l'exception de la Commission SEN-1. Cependant, la proportion globale de femmes membres de Commissions SHS et SVS n'a que très peu augmenté au cours du temps. Ces évolutions montrent encore une fois la lenteur de réaction au rééquilibrage mis en place.

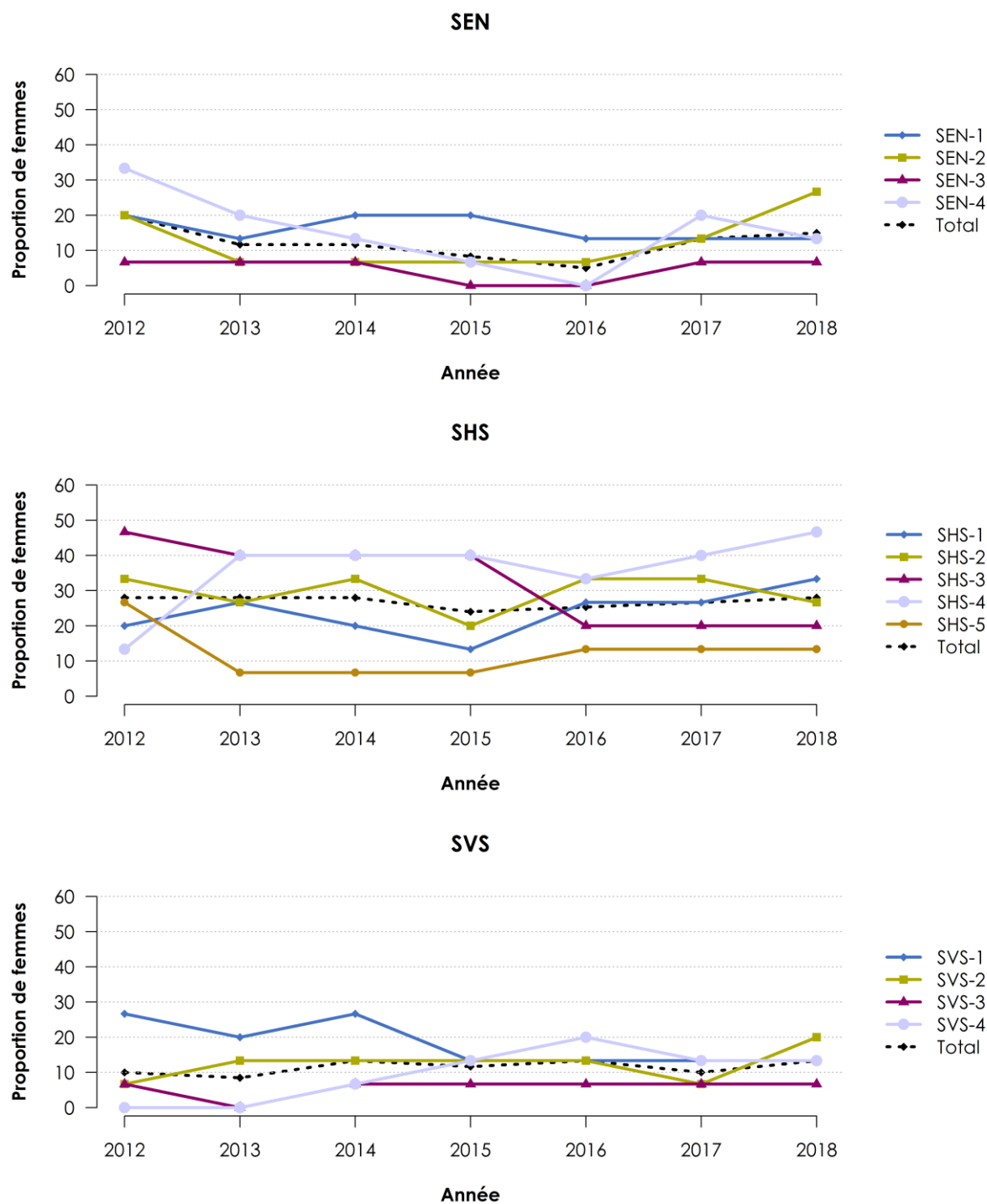


Figure 19. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique.

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des Prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait les propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques.

Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (appels Bourses & Mandats, FRESH, FRIA et Crédits & Projets), les quatre autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC et FRFS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires (via différents types de crédits et projets). Le soutien financier alloué aux promoteur·rices lui permet d'engager le personnel scientifique et technique requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération-Wallonie Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et d'autre part de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits (mandats et projets) auprès du F.R.S.-FNRS (Président·e, membres de Commissions scientifiques, etc.). Cette section a pour objet de présenter les répartitions par genre des différents membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

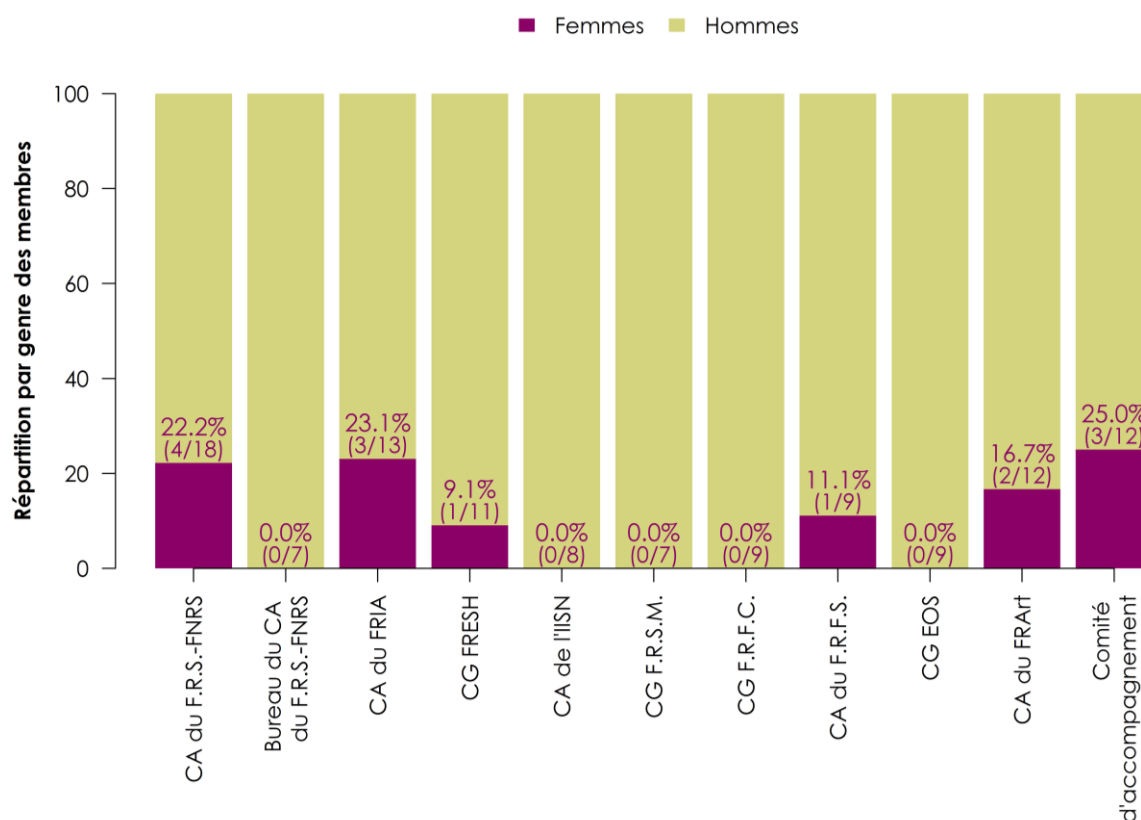


Figure 20. Répartition par genre des membres (y compris observateurs, hors secrétaire générale du F.R.S.-FNRS) des différents conseils d'administration, comités de gestion et comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (octobre 2019)

Les Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés sont composés majoritairement voire exclusivement d'hommes. C'est le Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS qui présente la plus grande proportion de femmes avec **25,0%** de femmes (contre 30,8% l'année précédente). A l'opposé, le Bureau du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS, le Conseil d'administration de l'IISN et les Comités de gestion F.R.S.M. et F.R.F.C. ne comportent aucune femme.

Il faut cependant remarquer qu'un bon nombre de sièges des Conseils d'administration ou Comités de gestion du F.R.S.-FNRS sont réservés ex officio aux recteurs des universités de la FWB, qui sont exclusivement des hommes. Ceci impacte significativement les répartitions hommes/femmes au sein des différents Conseils d'administration et Comités de gestion du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés. On remarquera également que pour les mêmes raisons, aucun Président de Conseil d'administration ou de Comité de gestion n'est de sexe féminin.

Au moment où le Conseil d'Administration a décidé de faire entrer deux Directeurs de recherches du F.R.S.-FNRS en son sein à partir de 2014, on notera que celui-ci a pris la décision de sélectionner deux femmes.

3.7. CHAMP-DESCRIPTEUR « IDR-32 –ÉTUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ-descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « *IDR-32 Etudes de genre* ». Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 champs descripteurs de tout dossier introduit au F.R.S.-FNRS, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS (Sciences humaines et sociales) et SVS-4 (Sciences de la vie et de la santé – 4, qui couvre la recherche translationnelle, la médecine, les sciences pharmaceutiques, la dentisterie et la santé publique).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation du champ-descripteur dans le cadre des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA 2018.

		Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
		NON	OUI		
Mandats doctorants	ASP	382	20	402	5.0%
	SD	22	0	22	0.0%
	CSD	10	0	10	0.0%
	VETE-CCD	0	0	0	-
	FRESH	99	6	105	5.7%
	FRIA	364	0	364	0.0%
	Total doctorants	877	26	903	2.9%
Mandats postdoctorants	CR	424	14	438	3.2%
	SPD	8	0	8	0.0%
	Total postdoctorants	432	14	446	3.1%
Mandats permanents	CQ	119	4	123	3.3%
	MR	15	0	15	0.0%
	DR	7	0	7	0.0%
	Total permanents	141	4	145	2.8%
	MISU	2	0	2	0.0%
Crédits & Projets	CDR	178	0	178	0.0%
	EQP	60	0	60	0.0%
	MIS	36	0	36	0.0%
	PDR	251	3	254	1.2%
	Total Crédits & Projets	525	3	528	0.6%
Total		1977	47	2024	2.3%

Table 10. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidat·e·s, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2018

« IDR-32 Etudes de genre » a été sélectionné à **47** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2018. Parmi les 2024 candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (dans le cadre de ses instruments de financement principaux), les candidatures s'intéressant aux études de genre représentent donc **2,3%** de l'ensemble, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude.

C'est la Commission scientifique SHS-1 (sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques) qui comptabilise la plus grande proportion de dossiers comprenant le champ-descripteur IDR-32 (**10,2%** des dossiers présentent ce champ-descripteur contre 8,4% en 2017). De manière générale, les demandes étiquetées IDR-32 sont quasiment toutes entièrement rattachées aux Sciences Humaines et Sociales (par exemple, **5,7%** des demandes FRESH comportaient ce champ

descripteur en 2018); aucune demande étiquetée IDR-32 n'a été introduite en Sciences Exactes et Naturelles et en Sciences de la Vie et de la Santé.

	Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
	NON	OUI		
FORESIGHT	25	0	25	0.0%
FRESH	99	6	105	5.7%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	102	0	102	0.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	128	0	128	0.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	115	0	115	0.0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	142	0	142	0.0%
Total SEN	487	0	487	0.0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	150	17	167	10.2%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	75	1	76	1.3%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	152	11	163	6.7%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	104	10	114	8.8%
SHS-5 (Economie, droit)	74	2	76	2.6%
Total SHS	555	41	596	6.9%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	150	0	150	0.0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	100	0	100	0.0%
SVS-3 (Neurosciences)	55	0	55	0.0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	142	0	142	0.0%
Total SVS	447	0	447	0.0%

Table 11. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidat·e·s, par Commission scientifique (hors FRIA), dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2018

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires au cours de l'année 2018.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de paternité est d'une durée de 10 jours. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

	Effectif (ETP)			Femme	Homme	
	Total Nombre moyen	Femme	Homme	Maternité	Paternité	Adoption
Aspirant	402.9	220.1	182.8	8.2%	1.6%	0.0%
Bourse Spéciale Doctorant	0.7	0.0	0.7	-	0.0%	0.0%
Grant - Télévie	119.7	86.7	33.0	4.6%	3.0%	0.0%
FRIA	441.2	161.4	279.9	3.1%	1.4%	0.0%
FRESH	71.4	48.1	23.3	8.3%	0.0%	0.0%
Coll. Scient. Télévie	20.2	10.0	10.2	10.0%	0.0%	0.0%
Collaborateur Scientifique	18.1	5.3	12.8	37.7%	7.8%	0.0%
Chargé de recherches	233.1	99.6	133.5	14.1%	3.7%	0.0%
Chercheur qualifié	190.0	70.3	119.7	7.1%	2.5%	0.0%
Maître de recherches	115.8	37.0	78.8	0.0%	1.3%	0.0%
Directeur de recherches	84.6	20.8	63.8	0.0%	0.0%	0.0%
Total	1 697.5	759.1	938.4	7.0%	1.9%	0.0%

Table 12. Proportion de mandataires à avoir pris un congé de maternité, de paternité, ou d'adoption en 2018, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de paternité en 2018. On suspecte néanmoins que certains hommes s'accordent un congé de paternité sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de paternité pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (Chargé de recherches ou Collaborateur scientifique ; 14,1% des femmes Chargés de recherches ont pris un congé maternité, vs. 3,7% des hommes Chargés de recherches) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (8,2% des femmes Aspirant et 1,6% des hommes Aspirant ont pris un congé maternité/paternité en 2018).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2018.

4. CRÉDITS – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Manon Martin, Juliane Farthouat et Raphaël Beck, F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Analyse, Evaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
raphael.beck@frs-fnrs.be
02/504.92.97

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

